

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1344**

commune (s) : Francheville

objet : Revente, au Sagyrc, d'un terrain situé ruelle Mulet

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1344**

commune (s) : Francheville

objet : **Revente, au Sagyrc, d'un terrain situé ruelle Mulet**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

A la demande du Syndicat intercommunal du bassin de l'Yzeron (Sagyrc), la Communauté urbaine a acquis par exercice du droit de priorité, au prix total de 168 €, un terrain de 559 mètres carrés situé ruelle Mulet à Francheville.

Le bien a été acquis dans le cadre des aménagements de protection contre les crues sur ce secteur. Le Sagyrc prévoit d'élargir le cours d'eau au droit dudit terrain et souhaite créer une rampe d'accès afin de réaliser les entretiens futurs des ouvrages.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, le Sagyrc, qui préfinance cette acquisition, s'est engagé à racheter à la Communauté urbaine ledit bien au prix de 168 € précité et à lui rembourser tous les frais inhérents à cette acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

DECIDE

1° - Approuve la promesse d'achat concernant la revente, au Sagyrc, d'un terrain situé ruelle Mulet à Francheville.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite promesse d'achat ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - Le montant de 168 €, résultant de cette cession ainsi que tous les frais inhérents à cette transaction, feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - compte 458 200 - fonction 824 - opération 1205.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.